

Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil du 7 octobre 2016

L'an deux mil seize, **le deux septembre** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de *BESSONCOURT*, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *M. Guy MOUILLESEAUX*, Maire.

L'an deux mil seize, **le sept octobre** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de *BESSONCOURT*, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *M. Guy MOUILLESEAUX*, Maire.

<u>Présents</u>: G. MOUILLESEAUX, F. RABIER, E. RUYER, T. BESANCON, P. ARRIGHI, I. GIGOS, A.M KARRER, R. KHOUCHANE, L. FAIVRE, L. NGUYEN DAÏ,

Excusés: D. BALON (proc. à G.MOUILLESEAUX), L. SLIMANI (Proc. à R. KHOUCHANE), L. SIBRE (Proc. à E. RUYER),

Absents: C. JECKER. C. KILQUE

Madame Emmanuelle Ruyer a été nommée secrétaire.

Demande de fonds de concours CCTB

La rue des Violettes est une rue étroite, elle dessert le lotissement Les Rives de l'Autruche et la circulation est importante.

Afin de sécuriser la circulation mais surtout pour la sécurité des piétons, il a été décidé d'élargir cette voie et d'en aménager les abords.

Le projet s'élève à **36990.50 € ht** soit 44388.60 € ttc + 4700 € ht soit 5640 € ttc pour la maitrise d'œuvre

au total 41690.50 € ht (50028.60 € ttc)

La Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse peut être sollicitée pour des fonds de concours pour ce genre de dossier d'investissement.

Le Maire propose donc de solliciter la CCTB pour l'obtention de fonds de concours pour l'aménagement de la rue des Violettes.

Il rappelle que le fonds de concours ne peut excéder 50 % de l'engagement financier de la collectivité et est plafonné à 20 000 € pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de solliciter la CCTB pour l'obtention de fonds de concours pour le projet d'aménagement de la rue des Violettes pour la totalité de la dotation 2016 soit 20 000 €
- Autorise le Maire à signer la convention fonds de concours avec la CCTB
- Valide le plan de financement suivant :

-Marché : 41690.50 € ht 50028.60 € ttc

-Fonds de concours CCTB : 20000 €

-Fonds propres de la Commune : 30028.60 €

Demande de subvention au titre du FIPHFP pour l'accessibilité de la Mairie

La mise en accessibilité de la Mairie a été réalisée.

L'attestation de conformité a été envoyée aux services de l'état.

Le Centre de Gestion propose de déposer au nom de la commune une demande d'aide au titre du FIPHFP.

Tél.: 03 84 29 93 67

Fax.: 03 84 29 90 20

Mairie 19, rue des Magnolias 90160 BESSONCOURT



Un état des dépenses a été réalisé et s'élève à 5378.09 € TTC, comprenant les fournitures et les heures de régie des employés communaux qui ont réalisé les travaux.

FOURNITURES	Fournisseur	Montant ht	Montant TTC
Boucle Induction	AMPLIFON	215.83	259.00
Divers panneaux signalisation	HANDINORME	210.80	252.96
Peinture Panneaux Pochoir	SIGNALS	1415.98	1699.17
Portier Vidéo Entrée handicap	SRCOM	1582.00	1898.40
Caillebotis entrée Mairie	Sols Service Distrib	80.40	96.48
Dalles podotactiles	Sols Service Distrib	143.40	172.08
Mise en œuvre par agents communaux			
50 heures tx horaire moyen 20 €/heure		1000.00	1000.00
	TOTAUX	4648.41	5378.09

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de solliciter une subvention au titre du FIPHFP pour les travaux réalisés au taux maximum
- Confie au Centre de Gestion la constitution du dossier de demande

Décisions modificatives N°2 N°3 et N°4

Après avoir fait le point avec la trésorerie sur l'état d'inventaire de la commune, il est nécessaire de réaliser des décisions modificatives au budget de la commune afin de prendre en compte des frais d'études à amortir, des écritures au budget de l'eau.

Il est proposé au Conseil les décisions suivantes :

DM N° 1:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21538 : Autres réseaux		73 400.00€
T OT AL D 21 : Immobilisations corporelles		73 400.00€
R 21531 : Réseaux adduct° d'eau		24 800.00€
R 21532 : Réseaux d'assainissement		48 600.00€
T OT AL R 21 : Immobilisations corporelles		73 400.00€

resi:



DM N° 2:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augm entation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement	4200.00 €	
TOTAL D 023 : Virem en tá la sect° d'investis.	4200.00 €	
D 6811 : Dot amort i mmos incorp. år corp		4 200.00 €
TOT AL D 042 : Operations d'ordre entre section		4 200.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct	4200.00€	
TOTAL R 021 : Virem en t de la section de fonct	4200.00 €	
R 28031 : Amortis, frais d'études		4 200.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		4 200,00 €

DM N° 3:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2132 : Immeubles de rapport		1 620.00€
T OFAL D 041 : Opérations patrimoniales		1 620.00 €
R 2031 : Frais d'études		1 620.00€
T OTAL R 041 : Opérations patrimoniales		1 620.00€

Mise à disposition de la salle communale à Mr SIMONNET pour des cours de YOGA

Le Maire rappelle que la salle de la Mairie est mise à disposition du CE Peugeot pour des cours de Yoga.

Aujourd'hui, après un différend avec le CE, le professeur de YOGA Mr Simonnet Franck veut reprendre la location de la salle en son nom propre afin de pouvoir ouvrir ses cours aux personnes extérieures au CE Peugeot.

Celui-ci est d'accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de fixer le tarif pratiqué pour les activités hors associations soit : 30 € par séance.
- Autorise le Maire à signer la convention avec Mr Simonnet pour des cours de yoga dans la salle communale les jeudis de 12 h à 13 h

Salle communale : marché de maitrise d'oeuvre

Le Maire rappelle les différents échanges entre Monsieur KLEIN, architecte et maître d'œuvre pour la salle des fêtes, la Trésorerie et la Commune.

Il rappelle les délibérations prises pour l'avenant 3 du projet (26 février et 1^{er} avril 2016) arrêtant le nouveau projet avec un taux de rémunération de 13.70%.

Il explique que le dossier est bloqué pour les paiements présentés par le maitre d'œuvre à la trésorerie.

Madame Rousset, trésorière, nous a présenté son analyse du dossier.

Après avoir revu tous les montants payé et à payer pour ce marché, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De rétablir le taux de rémunération pour la maitrise d'œuvre à 12.20 %
- Demande au maître d'œuvre de poursuivre sa mission et de présenter des états pour les paiements conformes à ce taux de rémunération.



Maison FAVE:

La maison de Madame Favé est en vente au prix de 149 500 € + les frais de notaire. Cette maison située au centre du village est située sur un terrain de 20 ares environs. L'acquisition de cette propriété comprenant une grange et une maison présente un intérêt pour la commune qui pourrait dans un futur plus ou moins éloigné y installer éventuellement une salle pour le périscolaire ou la cantine afin de désengorger l'actuelle maison Rose.

Le terrain serait également utilisé pour les enfants de la maison Rose. Le conseil est plutôt favorable à l'acquisition de la propriété FAVE. Une délibération sera prise ultérieurement.

Terrain MINARIE

Le terrain Minarie situé à côté de l'école entre le terrain de sports et la maison Minarie est en vente. Un emplacement réservé a été instauré lors de la réalisation du PLU afin de créer un parking pour l'école.

Cet emplacement réservé est de 20 ares. Le terrain à vendre est de 40 ares.

Un futur acquéreur est intéressé par le terrain derrière le futur parking.

Il a cependant besoin de créer un passage sur l'emplacement réservé. Il propose à la commune qu'elle acquière 15 ares au niveau de l'emplacement réservé et de pouvoir bénéficier du passage sur la parcelle de la commune pour le terrain qu'il aménagera.

Le conseil est plutôt d'accord sur le principe mais lui demandera de participer à l'aménagement de la route.

Une délibération sera prise ultérieurement.

-Plateau sportif : Pour les vacances de la Toussaint ouverture du plateau de 13h30 à 18h jusqu'au 3 novembre les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, sauf en cas de pluie. Le plateau sera fermé dès la tombée de la nuit quand elle interviendra avant 19 h.

Séance levée à 22h15 Prochain conseil 18 novembre 2016